

# LETTRE D'ENTENTE

**ENTRE :** Société des casinos du Québec Inc.

ci-après appelé « l'employeur »

**ET :** Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN) - Unité Générale, Unité Resto-Casino et Unité Sécurité

ci-après appelé « les syndicats »

**RELATIVE À : Modification des dates d'affichage des horaires pour la période du temps des fêtes 2018-2019**

**ATTENDU** que les conventions collectives sont entrées en vigueur le 6 juillet 2018;

**ATTENDU** les articles 12.3, 12.7, 14.6 et 16.6 des conventions collectives;

**ATTENDU** que les parties désirent trouver une solution satisfaisante pour les dates d'affichage de l'horaire du temps des fêtes.

**LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

1. Les ATTENDUS font partie intégrante de la présente lettre d'entente;
2. Les parties conviennent que nonobstant l'article 12.3 de la convention collective, les horaires pour la période du temps de l'ensemble des secteurs des unités syndicales (Générale, Resto-Casino et Sécurité) seront affichés selon les dates suivantes (annexe 1) :


Date de sortie	Production de la semaine du
12 décembre 2018	17 décembre 2018
14 décembre 2018	24 décembre 2018
19 décembre 2018	31 décembre 2018

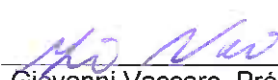
3. Les parties conviennent de modifier les délais d'administration prévu à la convention collective pour les congés fériés, les vacances et le temps supplémentaire en fonction du tableau annexé à la présente entente (annexe 1) et établi dans le cadre des présentes discussions, et ce, pour les semaines du 17, 24 et 31 décembre uniquement;
4. La présente entente est en vigueur pour la période des fêtes 2018-2019 seulement;
5. Si des situations particulières devaient survenir suite aux dates d'affichage des horaires, les parties s'entendent pour en discuter. La solution envisageable n'entraînera, en aucune circonstance, de déboulement (book-debook).
6. La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, qu'elle est faite sans admission quelconque, et ne pourra être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent.

**EN FOI DE QUOI** les parties ont signé la présente à Montréal ce 12 ième jour du mois de novembre 2018.

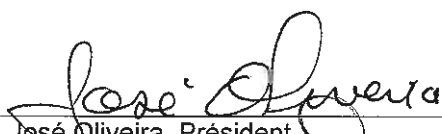
**Pour la Société des casinos du Québec Inc.**

**Pour le Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec (CSN) - Section Unité générale, Unité Resto-casino et Unité Sécurité**

  
Annie Dufour, CRHA  
Chef des opérations  
Groupe horaires, rémunération, paie et avantages sociaux

  
Giovanni Vaccaro, Président  
Unité Générale

  
Maryse Bilodeau, CRHA  
Conseillère en relations professionnelles

  
José Oliveira, Président  
Unité Resto-casino

  
Rick Scopelleti, Président  
Unité Sécurité

## Délais du temps des fêtes 2018-2019 Employés Unité générale, Sécurité et Resto



<b>Horaire semaine du:</b>	<b><u>10 décembre, 2018</u></b> <i>1ère semaine du cycle</i>	<b><u>17 décembre, 2018</u></b> <i>2e semaine du cycle</i>	<b><u>24 décembre, 2018</u></b> <i>1ère semaine du cycle</i>	<b><u>31 décembre, 2018</u></b> <i>2e semaine du cycle</i>
Affichage de l'horaire	Jeudi, 6 décembre	Mercredi, 12 décembre	Vendredi, 14 décembre	Mercredi, 19 décembre
Date limite pour demandes et annulation de vacances	Jeudi, 22 novembre	Jeudi, 29 novembre	Lundi, 3 décembre	Jeudi, 6 décembre
<b>Traitement</b> des demandes de vacances	Vendredi, 23 novembre	Vendredi, 30 novembre	Mardi, 4 décembre	Vendredi, 7 décembre
Date limite pour demandes et annulation de fériés	Jeudi, 29 novembre	Mercredi, 5 décembre	Lundi, 10 décembre	Jeudi, 13 décembre
<b>Traitement</b> des demandes et annulation de fériés	Vendredi, 30 novembre	Jeudi, 6 décembre	Mardi, 11 décembre	Vendredi, 14 décembre
<b>UG seulement:</b> Date limite pour la réception des demandes/annulations des dispo. HB et HBP (23h59)	Lundi, 3 décembre	Dimanche, 9 décembre	Mardi, 11 décembre	Dimanche, 16 décembre
<b>US seulement:</b> Date limite pour la réception du formulaire complément d'horaire (23h59)	Lundi, 3 décembre	Dimanche, 9 décembre	Mardi, 11 décembre	Dimanche, 16 décembre
Affichage: Disponibilités additionnelles et/ou temps supplémentaire	Mardi, 27 novembre	Mardi, 27 novembre	Mardi, 27 novembre	Mardi, 4 décembre
Disponibilités additionnelles et/ou temps supplémentaire <b>fin de l'étape 1 (23h59)</b>	Lundi, 3 décembre	Dimanche, 9 décembre	Mardi, 11 décembre	Dimanche, 16 décembre

*Votre équipe du groupe horaires vous souhaite: Joyeuses fêtes!*